



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

"PARIS ENSEMBLE"

E-DISTRICT 75

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT 75

28 Août 2026 // Edition n°227

SAISON 2026/2027

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SOMMAIRE

P.1-6

INFOS

- **NECROLOGIE**
- **STATUT ARBITRAGE : DERNIERS JOURS POUR LES LICENCES ARBITRES**
- **SERVICE CIVIQUE : CAMPAGNE DE RECRUTEMENT**
- **COMITÉ DIRECTEUR : RETOUR SUR LA RÉUNION DU 25/06/26**
- **FOOTBALL DE TABLE : PRESENTATION DE LA COUPE DU MONDE**
- **AFFICHAGE OBLIGATOIRE : PROTECTION DES PUBLICS**



P.9

PARTENAIRES

- **EUROTECH SECURITY**

P.7-8

RAPPELS

- **OBLIGATIONS (ARTICLE 11 RSG D75)**

P.10

PROCÈS VERBAUX





NÉCROLOGIE

NECROLOGIE

Le District de Paris de Football a appris avec une profonde tristesse le décès de Jacques Lavigne, ancien Président du Paris Alésia FC et ancien Vice-Président du District de Paris lors de la mandature 2021-2024.

Figure engagée et fidèle du football parisien, Jacques Lavigne aura consacré une grande partie de sa vie au service de son club et du développement du football à Paris. Président du Paris Alésia FC pendant de nombreuses années, il avait à cœur de faire vivre son club et de défendre sa place au sein du paysage sportif parisien. En 2014, il évoquait notamment son engagement de longue date au sein du club, auquel il déclarait avoir consacré plus de 45 années, avec la volonté de faire du football un véritable acteur de proximité dans le 14e arrondissement.

Son engagement dépassait largement les frontières de son club. Jacques Lavigne a été l'un des acteurs importants de la création du District de Paris de Football, notamment à travers son investissement au sein du Comité Départemental de Paris de Football (CDPF). Avec d'autres dirigeants parisiens, il a défendu pendant de nombreuses années l'idée de permettre aux clubs parisiens de disposer de leur propre district et d'être ainsi représentés au plus près de leurs réalités et de leurs besoins.

Il a été membre du Comité Directeur du District 92, et lorsque le District de Paris de Football a finalement vu le jour, il a naturellement poursuivi son engagement au sein de ses instances. Vice-Président durant la mandature 2021-2024, Jacques Lavigne a continué à mettre son expérience, sa connaissance du football parisien et son attachement aux clubs au service de notre institution.

Au-delà des fonctions qu'il a exercées, c'est surtout un homme de conviction, un dirigeant passionné et un bénévole profondément attaché au football parisien que nous souhaitons saluer.

Le District de Paris de Football adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à l'ensemble des dirigeants, éducateurs, bénévoles et licenciés du Paris Alésia FC qui l'ont accompagné au cours de toutes ces années. Jacques Lavigne restera comme l'un de ceux qui ont contribué à écrire l'histoire du football parisien et à permettre la naissance du District de Paris de Football.

Nous lui rendons aujourd'hui hommage avec respect, reconnaissance et émotion.

Le District de Paris de Football



STATUT ARBITRAGE DERNIERS JOURS POUR LES LICENCES

La date limite approche !

Les clubs ont jusqu'au 31 août 2026 pour effectuer et valider les demandes de renouvellement des licences de leurs arbitres afin que ces derniers puissent être comptabilisés au titre du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027.

À l'approche de cette échéance, le District Parisien de Football invite l'ensemble des clubs à vérifier dès maintenant la situation de leurs arbitres et à ne pas attendre les derniers jours pour effectuer les démarches nécessaires.

Une date à retenir : le 31 août 2026

Conformément aux dispositions du Statut de l'Arbitrage, les arbitres licenciés dans un club et renouvelant leur licence auprès de celui-ci doivent effectuer leur demande au plus tard le 31 août afin de couvrir leur club au titre de la saison en cours.

Ainsi, une demande de renouvellement effectuée après cette date peut permettre à l'arbitre d'obtenir sa licence, mais il ne sera pas comptabilisé pour son club au regard du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027.

Cette échéance est donc particulièrement importante pour les clubs qui doivent disposer d'un nombre réglementaire d'arbitres en fonction du niveau de compétition de leur équipe représentative.



**SERVICE
CIVIQUE**Une mission pour chacun
au service de tous

SERVICE CIVIQUE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement des volontaires en Service Civique pour la saison 2026/2027 est toujours en cours au sein du District de Paris de Football.

Les clubs souhaitant accueillir un ou plusieurs volontaires sont invités à transmettre dans les meilleurs délais leur fiche de renseignements dûment complétée, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Nous rappelons également aux clubs de vérifier que leur tuteur dispose d'une attestation de formation valide, celle-ci étant valable trois ans. Si nécessaire, les clubs sont invités à anticiper l'inscription de leur tuteur à une nouvelle formation.

Le nombre de volontaires étant limité, les dossiers complets seront traités en priorité.
Pour toute question relative à la campagne de recrutement, le District de Paris reste à la disposition des clubs.



COMITÉ DIRECTEUR RETOUR SUR LA RÉUNION DU 25 JUIN 2026

Nous vous prions de trouver ci-dessous les principales décisions prises lors de la réunion du Comité Directeur du District 75 du 25 juin 2026 pour la saison 2026/2027 :

- Désignation de trois arbitres officiels sur les championnats Seniors D3 et U18 D1 ;
- Désignation de deux arbitres officiels sur le championnat Futsal D1 ;
- Suppression du Critérium +45 ans, en raison du faible nombre d'équipes engagées (6 équipes). Les clubs concernés auront toutefois la possibilité de participer aux critères organisés par d'autres districts ;
- Suppression du paiement des arbitres le jour du match. Une application dédiée (iOS et/ou Android) sera mise en place afin de permettre aux arbitres et aux clubs d'assurer le suivi des désignations et des règlements. Une demande de mandat de prélèvement SEPA sera prochainement adressée aux clubs ;
- Reprise des championnats Seniors le samedi 5 ou le dimanche 6 septembre 2026 (cf. calendriers généraux disponibles dans les documents) ;
- Application de l'article 3.5 des Règlements Sportifs Généraux du District : à compter du 1er juillet 2026, les clubs n'ayant pas réglé le troisième relevé de compte-club du District verront la saisie des licences bloquée.

Les montées et les descentes seront prochainement publiées sur le site du District, après que la Ligue aura statué sur les relégations de la Ligue vers le District.



PRÉSENTATION

de la **COUPE DU MONDE** de Football de Table

FOOTBALL DE TABLE

PRÉSENTATION DE LA COUPE DU MONDE

À 120 jours de l'événement, cette rencontre sera l'occasion de découvrir en avant-première les contours de cette compétition internationale qui se déroulera les 5 et 6 septembre 2026 à la Salle Charpy (Stade Charléty).

Un événement international à Paris

La Coupe du Monde de Football de Table réunira :

- 30 nations issues des 5 continents
- Près de 300 joueurs
- 6 catégories : U12, U16, U20, féminines, Open et vétérans

Les compétitions se dérouleront :

- Le 5 septembre : épreuves individuelles
- Le 6 septembre : compétitions par équipes

Une soirée de lancement riche en animations

Lors de cette présentation, plusieurs temps forts sont au programme :

- Révélation du logo officiel et du format de la compétition
- Initiations avec des joueurs de l'équipe de France, dont deux représentants du PUC
- Présence d'anciens joueurs professionnels de football

Cet événement marquera le lancement officiel de cette Coupe du Monde et promet un moment convivial autour d'une discipline en plein essor.

INVITATION





VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE PROTECTION DES PUBLICS

Le District de Paris de Football en appelle à la responsabilité de l'ensemble des clubs pour se conformer à une nouvelle obligation réglementaire essentielle à la protection des publics.

Le **Décret n° 2025-435** rend désormais **obligatoire** l'affichage d'informations spécifiques dans tous les établissements visés par l'article L. 322-1 du Code du sport.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les **pratiquants, encadrants, bénévoles et usagers** sur les moyens de **signalement, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** en cas de :

- Violences physiques ou psychologiques
- Violences sexuelles
- Discriminations
- Bizutage
- Emprise
- Ou non-dénonciation de ces faits
-

Documents à consulter et à mettre en place :

- **Arrêté ministériel du 4 juin 2025 :**
- [Consulter le texte sur Légifrance](#)
- **Affiches officielles** à imprimer et à afficher **de manière visible et permanente** dans tous les espaces concernés : vestiaires, club-house, salles de réunion, etc.
- [Les affiches officielles \(PDF\)](#)

Délai de mise en conformité :

Les clubs disposent d'un **délai de six mois**, soit **jusqu'au 16 novembre 2025**, pour mettre en place ces affichages obligatoires.

Contrôles à venir :

La **SDJES** vérifiera la présence de ces affiches lors de ses visites, au même titre que les autres obligations en matière de **sécurité** et de **protection des publics**.

Votre engagement est essentiel pour garantir un environnement sportif **sûr, inclusif et respectueux**.

Merci pour votre mobilisation.



REGLEMENT

RAPPEL OBLIGATIONS [ART.11 RSG D75]

Article 11. - Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires : Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation mise en place par la Ligue de Paris IdF pour tous les districts franciliens):

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.
 - 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les critères régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13)
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

**Division Départementale 2 :**

- Une deuxième équipe Senior (DAM) disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18 et / ou U16 et / ou U14). L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U6 ou U7 (5 licenciés minimum) et 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U8 ou U9 (5 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3 :

- 1 équipe Seniors (DAM).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe à l'un des plateaux officiels U6 ou U7 ou U8 ou U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum dans le groupe U6/U7 ou U8/U9).
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4 :

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors 1 (DAM).

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations est effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5.

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75 - SAISON 2026/2027



EUROTECH SECURITY

Vidéoprotection
DAHUA



Caméra DAHUA mini dôme
Caméra intelligente détection de visage
Distance jusqu'à 30m
Compatible avec IOS & Android



Caméra DAHUA bullet
Image haute définition
Surveillance intelligente
Indice de protection IP67



Caméra dôme HIKVISION
Vision de nuit 30m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Antivandale



Caméra bullet HIKVISION
Vision de nuit 60m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Sirène et flash lumineux



Caméra Bullet IP 4MP Deepview
Imagerie de haute qualité
Excellentes performances en basse lumière
Image claire en cas de fort contre-jour
Reconnaissance des plaques d'immatriculation

**Système de vidéoprotection à lecture de plaques
d'immatriculation**

A VOTRE SERVICE, POUR VOTRE SECURITE !

ALARME - INTERPHONIE - CAMERA - MOTORISATION - INSTALLATION - DEPANNAGE -
MAINTENANCE

06 24 97 83 97 - 01 55 86 06 62



PROCES VERBAUX

SAISON 2026/2027

COMMISSIONS DISTRICT 75

- **ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**
PV DU 25/08/2026

SAISON 2026/2027



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Contacts:



01 88 61 98 40



secretariat@district75foot.fff.fr

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS !



WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR